

Mémoire au Comité spécial sur la réforme électorale de la Chambre des communes

Responsabilisation locale

Par Laura E. Tupper

La responsabilisation exigée d'un député du Parlement à l'égard de toute la population de sa circonscription est une force émanant de notre présent système électoral et ne doit pas être négligée. Les points de vue des Canadiennes et des Canadiens quand il n'y a pas d'élections importent autant que leurs points de vue le jour des élections.

Selon ce que j'ai appris de mes expériences, le député local, peu importe ses points de vue politiques, est une personne accessible, engagée et prête à travailler au nom de tous les électeurs de sa circonscription. Comme l'exige notre présent système électoral, le député qui siège au Parlement doit, tout d'abord, privilégier sa responsabilisation à l'égard de la population de sa circonscription, puisque c'est elle qui, par l'entremise de son vote lors des élections subséquentes, décidera soit de l'y garder soit de l'en déloger.

Dans le cadre du système actuel, les candidats de toutes les circonscriptions sont sélectionnés par les membres de leur parti. Je suis convaincue que les membres de ma collectivité sont les mieux placés pour choisir et élire le candidat qui défendra, en leur nom, les politiques de son parti, même s'il se peut que je ne sois, personnellement, pas d'accord avec celles-ci.

Cette responsabilisation directe et locale du député à l'égard de l'électorat de sa circonscription est perdue dans n'importe lequel des systèmes à représentation proportionnelle présentés. La représentation proportionnelle favorise plutôt le transfert des pouvoirs aux partis et aux intérêts particuliers. Dans ce type de représentation, l'intérêt commun perd au change. En tant que voisins et membres de collectivités locales, assurons-nous que notre voix concernant les enjeux nationaux n'est pas étouffée.